

DOSSIER D'INSCRIPTION POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021 PRIMAIRE

Veillez remplir ce formulaire d'inscription avec soin. Seuls les dossiers d'inscription **originaux et complets** seront pris en considération.

Admission au primaire: seulement les enfants de 6 ans ou plus avant le 31/12/2020 peuvent être admis en 1^{ère} année de primaire pour l'année scolaire 2020/2021 (Règlement général des Ecoles européennes Article 49)

Le/la soussigné(e) _____ agissant en qualité de père –mère – tuteur demande à l'Ecole européenne de Francfort sur le Main (ESF) l'inscription de:

I. Renseignements concernant l'élève

1. Données personnelles:

Nom _____

Prénom(s) _____

Date de naissance _____

Lieu de naissance _____

Pays de naissance _____

Sexe féminin masculin

Nationalité 1 _____ Nationalité 2 _____

Veillez joindre
une photo
actuelle de
l'élève

1.1 Adresse de l'élève:

Rue _____ N° _____

Code postal / ville _____ / _____ Pays _____

Téléphone _____ / _____ Tél. portable _____ / _____

1.2 Adresse courriel pour les communications de l'Ecole (Annoncements) :

Parent 1 : _____

Parent 2 : _____

2. Classe demandée

Pour toute précision concernant le niveau des classes, nous vous prions de vous référer au Tableau d'Equivalences officiel que vous trouverez en annexe II.

Primaire classe 1 2 3 4 5

Décision de la Direction

Catégorie: I II III

Classe: P1 P2

Section: DE EN ES FR IT

Classe: P3 P4 P5

Section: DE EN FR IT

L I: DE EN FR

Admission confirmée le: Admission refusée le:

Signature du directeur:.....

II. Section linguistique et choix de la Langue 1 (L1) et de la Langue 2 (L2)

Art. 47 e) Règlement Général des Écoles Européennes (seulement valable pour les cat. I et II)

Un principe fondamental des Ecoles européennes est l'enseignement de la langue maternelle/langue dominante en tant que première langue (L1).

Ce principe implique l'inscription de l'élève dans la section de sa langue maternelle/langue dominante là où cette section existe.

Il ne saurait être dérogé à ce principe que dans le cas où l'enfant a été scolarisé dans une langue autre que sa langue maternelle/dominante pendant au minimum 2 ans dans le cycle primaire ou secondaire. Les Ecoles européennes présument dans ce cas que l'enfant pourra poursuivre sa scolarité dans la langue concernée.

Dans les écoles où la section correspondant à la langue maternelle/langue dominante n'existe pas, l'élève est inscrit en règle générale dans une des sections de langue véhiculaire. Il suit l'enseignement de sa langue maternelle/langue dominante organisé pour les élèves dits SWALS (Students Without a Language Section) en tant que L1.

La détermination de la première langue (L1) n'est pas laissée au libre choix des parents mais incombe au Directeur de l'école. La L1 doit correspondre à la langue maternelle ou dominante de l'enfant, la langue dominante étant, dans le cas des élèves multilingues, celle qu'ils maîtrisent le mieux.

S'il existe une contestation concernant la L1 de l'élève, il appartient au Directeur de déterminer celle-ci sur la base des informations fournies par les représentants légaux de l'élève dans le formulaire d'inscription et en faisant passer à l'élève des tests comparatifs de langues organisés et contrôlés par les professeurs de l'Ecole. Les tests sont organisés quels que soient l'âge et le niveau de l'élève, c'est-à-dire y compris au cycle maternel.

La détermination de la L1 au moment de l'inscription de l'élève est en principe définitive.

Un changement de L1 ne peut être autorisé par le Directeur que pour des motifs pédagogiques impérieux, dûment constatés par le Conseil de classe et à l'initiative de l'un de ses membres.

Langue maternelle/langue dominante de l'enfant: _____

Si la langue maternelle/langue dominante de l'enfant correspond à une des sections linguistiques citées ci-dessus, nous vous prions de remplir la partie **2.1**.

Si la langue maternelle/langue dominante de l'enfant ne correspond pas à une des sections linguistiques, nous vous prions de passer directement à la question **2.2**.

Il existe à l'ESF les sections linguistiques suivantes au primaire:

P1 – P2 **allemande, anglaise, française, italienne, espagnole**

P3 – P5 **allemande, anglaise, française, italienne**

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

1.1 La langue maternelle/langue dominante correspond à la section linguistique

i. Langue 1 (L1) correspond à la section linguistique

- Allemand
- Anglais
- Français
- Italien
- Espagnole

Dans ce cas la **Langue 1 sera la langue principale d'enseignement** tout le long de la scolarité de l'élève.

ii. Langue 2 (L2 = 1^{ère} Langue étrangère)

La Langue 2 est enseignée à partir de la 1^{ère} année de primaire. A partir de la 3^{ème} année de secondaire, la langue 2 devient la langue dans laquelle sont enseignées les sciences humaines (histoire et géographie), la morale ou religion puis, à partir de la 4^{ème} année, l'histoire, la géographie et l'économie.

- Allemand
- Anglais
- Français

1.2 La langue maternelle/langue dominante ne correspond pas à la section linguistique

i. Langue 1 (L1 – enseignement dans la langue maternelle*)

Langue officielle de l'UE :

*L'enseignement dans la langue maternelle est dispensé aux élèves de catégorie I et II dans l'une des langues officielles de l'UE et se poursuivra, en principe, jusqu'au Baccalauréat Européen.

Les élèves de catégorie III peuvent bénéficier de l'enseignement dans la langue 1 pour autant qu'un tel cours existe et que cela ne nécessite pas la création d'un nouveau groupe. Au cas où ce cours devrait prendre fin, les élèves de catégorie III concernés devront remplacer leur L1 par leur L2 et choisir une nouvelle L2. Ils disposeront d'un délai de 2 ans pour rattraper leur retard. (voir Doc. 2019-01-D-19-fr-1 Annexe III).

ii. Langue 2** (L2=1^{ère} Langue étrangère) correspond à section linguistique

Merci de choisir une des sections linguistiques suivantes :

- Allemand
- Anglais
- Français

Dans ce cas la langue de la section **Langue 2 est automatiquement la **langue principale d'enseignement** tout au long de la scolarité de l'élève.

2. Autre langue nationale (Other National Language ONL)

(optionnelle et seulement pour les élèves de nationalité irlandaise ou maltaise inscrits en section anglaise - de la maternelle à la S7)

- Irlandais
- Maltais

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

3. Connaissances linguistiques / récapitulation (comme indiquée au paragraphe 1)

Langue	Nombre d'années d'enseignement	Degré de connaissance (++) / + / o / -)
Langue L1:		
Langue L2:		
Autre(s) langue(s) :		

(++ = langue maternelle / + = très bon niveau – courant / o = connaissances de base / - = débutant)

Langue(s) parlée(s) à la maison:

Père: _____

Mère: _____

III. Cours d'instruction religieuse / morale non confessionnelle

Si le nombre d'élèves inscrits est inférieur à sept, les classes seront regroupées horizontalement ou verticalement.

- religion catholique
 religion protestante
 morale non confessionnelle
 autre religion _____

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

IV. Informations générales pour l'admission

L'enfant a-t-il déjà fréquenté une école maternelle ou primaire? oui non

1. Etablissement(s) fréquenté(s) par l'élève au cours des années scolaires précédentes (s'il y a lieu)

Année scolaire	Nom de l'école	Type d'établissement	Pays	Classe	Langue d'enseignement
2019/2020					
2018/2019					
2017/2018					
2016/2017					

2. Frères et sœurs fréquentant déjà l'Ecole européenne de Francfort oui non

Si oui, indiquez le(s) nom(s) et la (les) classe(s):

3. Souhaitez-vous inscrire un autre enfant pour l'année 2020/2021 ? oui non

Si oui, indiquez le(s) nom(s) et la (les) classe(s):

4. Votre enfant souffre-t-il de troubles d'apprentissage nécessitant une assistance particulière?

oui non

Si oui, précisez: _____

5. Votre enfant souffre-t-il d'un handicap nécessitant une assistance particulière? oui non

Si oui, précisez: _____

*Dans ce cas, merci de nous faire parvenir une photocopie des rapports médicaux éventuels n'excédant pas 6 mois et traduits dans l'une des langues véhiculaires: allemand, anglais ou français.

6. Autres remarques: _____

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

V. Renseignements concernant les parents

L'élève vit chez ses parents chez sa mère chez son père chez son tuteur (comme indiqué page 1)

Tout changement de situation doit être communiqué immédiatement à l'École par écrit

	Mère	Père	Tuteur
Nom			
Prénom(s)			
Nationalité			
Rue, n°			
Code postal / ville			
Pays			
Adresse de facturation Veuillez cocher en cas d'adresses différentes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Téléphone privé			
Téléphone portable privé			
Courriel privé			
Profession			
Employeur			
Téléphone professionnel			
Courriel professionnel			
Lien de parenté (<i>Uniquement si l'enfant ne vit pas chez ses parents</i>)			

En cas de séparation ou divorce des parents, merci de nous donner toutes les précisions concernant le droit de garde (tout changement de situation doit être communiqué immédiatement à l'École par écrit)

Garde parentale	<input type="checkbox"/> Père et mère (garde alternée)
	<input type="checkbox"/> Père (garde exclusive)
	<input type="checkbox"/> Mère (garde exclusive)

Autre tuteur légal: _____

VI. Documents à joindre à la demande d'inscription de l'élève

1. Une photo d'identité actuelle de l'enfant.
2. Une copie d'extrait d'acte de naissance de l'enfant.
3. A partir de la P2: une copie du livret scolaire du dernier établissement fréquenté par l'enfant indiquant ses résultats scolaires obtenus pour l'année 2018/2019. Une copie des bulletins de l'année scolaire 2019/2020 ainsi qu'un justificatif du passage dans la classe supérieure devront nous être envoyés obligatoirement avant la rentrée scolaire 2020/2021.
4. Pour les enfants de parents divorcés ou vivant séparément, un document attestant du droit de garde du parent concerné.
5. Pour les enfants ne vivant pas chez leurs parents, un document attestant le droit de garde du tuteur légal.
6. Une copie du carnet de vaccination.
7. Un certificat médical attestant l'aptitude de l'enfant à sa scolarisation dans un établissement scolaire (uniquement pour l'admission en première année de primaire).
8. Le formulaire »Student Health Record« rempli et signé à **imprimer séparément** (voir annexe I)
9. Pour les inscriptions de catégorie I et II merci de joindre la confirmation **originale** de l'employeur.

Nous vous prions de ne joindre que des photocopies, pas de documents originaux (sauf n°9). Tous les documents doivent être en allemand, anglais, français, italien ou espagnole (le cas échéant, nous vous prions de nous fournir une traduction officielle certifiée conforme).

VII. Frais de scolarité

1. Les signataires de cette convention prennent connaissance des conditions juridiques suivantes qui sont en vigueur dans les relations entre les Ecoles européennes et les tuteurs légaux. En signant cette convention le(s) tuteur(s) légal (légaux) se déclare(nt) d'accord avec les conditions mentionnées. Le montant des frais de scolarité est fixé chaque année par le Conseil supérieur des Ecoles européennes.
2. Les parents faisant partie de l'une des institutions mentionnées ci-dessous appartiennent à la catégorie I et ne sont donc pas redevables des frais de scolarité:
 - a) Personnel de la Banque centrale européenne
 - b) Personnel des institutions de la Commission européenne
3. Les parents qui n'appartiennent pas aux institutions mentionnées ci-dessus (cat I) ou dont l'employeur n'a pas signé d'accord avec le Conseil supérieur des Ecoles européennes ou avec l'Ecole européenne de Francfort (cat II) sont priés de payer les frais de scolarité annuels. Pour l'année scolaire 2020/2021, les frais de scolarité devraient probablement s'élever à :

Cycle maternel : €3.958,40 - Cycle primaire : €5.442,86 - Cycle secondaire : €7.422,07

4. Tous les parents des élèves de catégorie I, II, III doivent obligatoirement payer les frais administratifs supplémentaires indiqués ci-dessous. Les frais administratifs sont révisés et fixés chaque année par le Conseil d'administration des Ecoles européennes.

Cycle	Maternelle	Primaire	Secondaire
Assurance	€ 5,00	€ 5,00	€ 5,00
Frais administratifs	€ 32,00	€ 32,00	€ 38,00
Frais de livres (Intermath, Mediterranean World)		variable	variable
BAC			€ 95,99

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

5. En accord avec l'Article 29 du Règlement général des Ecoles européennes, le minerval annuel doit être acquitté avant la date limite déterminée. Il n'y a aucun moyen légal pour contester la décision du Conseil supérieur concernant le minerval.
6. En accord avec l'Article 6 du Statut des Ecoles européennes, l'Ecole est en droit de percevoir le paiement du minerval non acquitté par voie juridique.
7. Par l'inscription contraignante de votre enfant, vous vous engagez à acquitter le minerval et/ou les autres frais obligatoires avant les dates limites déterminées par l'Ecole. Les parents ou tuteurs des enfants de la catégorie III sont obligés de payer une avance de 25 % du minerval avant le début de l'année scolaire. Les acomptes ne sont pas remboursables. Le restant du montant devra être acquitté après le début de l'année scolaire.

En accord avec le Règlement général des Ecoles européennes, dans les cas où les frais nécessaires et/ou obligatoires n'ont pas été acquittés (l'avance du paiement éventuel des 25 % du minerval inclus) les enfants seront exclus des cours aux Ecoles européennes.

VIII. Droit de la personnalité et dispositions relatives à la protection des données

Traitement des données :

L'Ecole européenne de Francfort (responsable du traitement des données) s'engage à respecter votre vie privée lors du traitement de vos données personnelles et de celles de votre enfant, conformément aux dispositions de la législation nationale applicable transposant la Directive 95/46/CE du Parlement européen et du Conseil relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données. Vos données personnelles seront traitées aux seules fins d'administration et d'accompagnement de votre enfant. Elles seront conservées autant que de besoin et au minimum pendant toute la durée de la scolarité de votre enfant à l'Ecole européenne. Elles seront traitées de manière strictement confidentielle et ne feront l'objet d'aucune communication à des tiers, à l'exception des communications rendues nécessaires pour des raisons techniques de fonctionnement des Ecoles européennes. Les Ecoles européennes concluent des contrats avec ces tierces parties pour qu'elles leur fournissent des services liés à leur gestion. Ces tierces parties sont tenues de respecter la confidentialité des données qui leur sont confiées et de n'utiliser ces données que dans le but de remplir leurs engagements envers les Ecoles européennes. Conformément à la législation en vigueur, vous disposez d'un droit d'accès aux informations et données à caractère personnel qui vous concernent ou concernent votre enfant, ainsi qu'un droit de rectification. Sur requête, vous avez donc la possibilité de connaître les données qui sont traitées et de corriger les inexactitudes éventuelles. Les demandes de consultation ou rectification des données doivent être adressées à la direction de l'Ecole Européenne de Francfort.

La déclaration de confidentialité des données de l'Ecole européenne se trouve sur notre site www.esffm.org.

IX. Désinscription

La demande de désinscription doit obligatoirement se faire par écrit. Le formulaire officiel se trouve sur le site de l'Ecole et doit être envoyé en original au secrétariat général, 2 semaines au plus tard, avant la date de départ. Il doit être signé par tous les tuteurs légaux. Pour les enfants de parents divorcés ou vivant séparément, il devra être accompagné d'une attestation du droit de garde du parent concerné. L'Ecole en confirmera la réception par écrit.

X. Déclaration

Le/la soussigné(e) est informé(e) que la demande d'inscription ne pourra être considérée comme acceptée qu'après confirmation écrite du Directeur et présentation de l'attestation de passage dans la classe supérieure. L'élève ne pourra pas assister aux cours avant.

Conformément à l'article 45 du 'Règlement général des Ecoles européennes', l'inscription d'un élève n'est définitive que lorsque toutes les pièces ont été jointes au dossier personnel de l'élève.

Le/la soussigné(e) déclare avoir pris connaissance du '**Règlement général des Ecoles européennes**' (www.eurasc.eu) ainsi que des **dispositions relatives à la protection des données (paragraphe VII)** et s'engage, par sa signature, ci-dessous, à en respecter toutes les dispositions.

Le/la soussigné(e) atteste que toutes les informations fournies dans ce document sont rigoureusement exactes et s'engage à informer l'Ecole européenne de Francfort de tout changement éventuel. L'Ecole européenne de Francfort doit être immédiatement mise au courant des changements dans les relations familiales (p.ex. le droit de garde des enfants) mais aussi des changements d'employeur (pour les parents des élèves de la catégorie I et II).

En signant cette convention le(s) tuteur(s) légal (légaux) se déclare(nt) formellement d'accord avec les conditions mentionnées dans le formulaire d'inscription.

Pour les plaintes de l'école concernant le paiement du minerval et des frais la ville de Francfort sur le Main a été désignée comme lieu juridique.

Date

Signature(s) de **tous les tuteurs légaux**
**(Dans le cas où l'un des parents a la charge des enfants,
merci de joindre une attestation)**

Les dossiers d'inscription doivent être envoyés à l'Ecole sous forme originale. Ils seront pris en considération, à condition d'être dûment remplis, signés et accompagnés de toutes les pièces jointes requises.

Student Health Record (**à imprimer séparément**)

Family name	First name	Nationality
Date of birth:	Sex	Class
Name (mother)	Name (father)	
Address		
Phone number		
Business Phone mother		Mobile
Business Phone father		Mobile
Emergency contact (when parents not available)		Phone number
Name of paediatrician or family doctor		

Personal Details:

Glasses/contact lenses: **No** **Yes** _____
 Is your child under medical care: **No** **Yes** _____
 Does she/he routinely take medicine **No** **Yes** _____

Please circle below if your child has had any of the following:

Asthma, Convulsion/Epilepsy, Heart Problems, Allergies (Food, Medication) Congenital Abnormalities, Ear Infections, Fainting, Frequent Headaches, Hearing Difficulties, , High/Low Pressure, Kidney/Urinary Infections, Menstrual Problems, Orthopaedic Problems, Rheumatic Fever, Skin Problem _____

Please comment on any circled items or any other conditions: _____

Please circle below if your child has had any of the following:

Whooping cough, Measles, Rubella, Mumps, Chicken pox, Scarlet fever, _____

Vaccination: **Please provide a copy of the current Vaccination Certificate**

Medical Permission

I hereby give permission for my child to be given temporary medication by the school nurse, including Paracetamol.
Aspirin is not used in the nurse's office.

Yes **No**

Accident Treatment Permission

I understand all efforts will be made to contact parents first and emergency contact second and if unavailable I hereby give permission for emergency measures to be initiated in case of accident or sudden illness.

I certify that all information given is correct and complete.

Date _____ Signature _____

ÉCOLE EUROPÉENNE DE FRANCFORT SUR LE MAIN

ANNEXE II - TABLEAU D'EQUIVALENCES DES NIVEAUX D'ETUDES

Year	European School	National schools														
		United Kingdom				Belgium	Denmark	Germany		Greece		Luxembourg	Netherlands		Austria	
		England, Wales Northern Ireland	Scotland	Sekundarstufe I	Sekundarstufe II			1st	Primary	1ère	Primaires	Groep 3	Basisonderwijs	1.	Volks schule	Primar Schule
1 ^I	1st	year 2	2	1ère	1.	1.	1st	1ère	Groep 3	1.						
2	2nd	year 3	3	2ème	2.	2.	2nd	2ème	Groep 4	2.						
3	3rd	year 4	4	3ème	3.	3.	3rd	3ème	Groep 5	3.						
4	4th	year 5	5	4ème	4.	4.	4th	4ème	Groep 6	4.						
5	5th	year 6	6	5ème	5.	5.	5th	5ème	Groep 7	1.						
6	1st	year 7	7	6ème	6.	6.	6th	6ème	Groep 8	2.						
7	2nd	year 8	1	1ère	7.	7.	1st	1ère	1ste	3.						
8	3rd	year 9	2	2ème	8.	8.	2nd	2ème	2de	4.						
9	4th	year 10	3	3ème	9.	9.	3rd	3ème	3de	1.						
10	5th	year 11	4	4ème	10.	10.	1st	1ère	4de	2.						
11	6th	year 12	5	5ème	1.	11.	2nd	2ème	5de	3.						
12	7th	year 13	6	6ème	2.	12.	3rd	3ème	6de	4.						
					3.	13.										

Year	European School	National schools														
		Italy			Ireland		Spain		France		Portugal		Finland		Sweden	
		1a	Scuola Elementare (Primary)		1st	Primary	1°	Educacion primaria	Cours préparatoire	1°	Ensino Básico		1	Comprehensive school		
1 ^{II}	1st	2a			2nd		2°		Cours élémentaire 1ère année	2°	1° ciclo		2			
2	2nd	3a			3rd		3°		Cours élémentaire 2ème année	3°	2° ciclo		3			
3	3rd	4a			4th		4°		Cours Moyen 1ère année	4°	3° ciclo		4			
4	4th	5a			5th		5°		Cours Moyen 2ème année	5°	1° ciclo		5			
5	5th				6th		6°			6°	2° ciclo		6			
6	1st	I	Scuola Media (Lower Secondary)		1st	Junior Certificate	1°		Vème	7°	3° ciclo		7			
7	2nd	II			2nd		2°		IVème	8°	1° ciclo		8			
8	3rd	III			3rd		3°		IIIème	9°	2° ciclo		9			
9	4th	IV	Gimnasio	1st	4th Transition		4°		Seconde	10°	3° ciclo		1			
10	5th	V			5th		1°		Première	11°	4° ciclo		2			
11	6th	I			6th		2°		Terminale	12°	5° ciclo		3			
12	7th	II				Senior Certificate										
		III														

TABLEAU D'EQUIVALENCES DES NIVEAUX D'ETUDES

European School		National schools														
		Czech Republic			Cyprus		Estonia		Hungary			Latvia				
1 ^{III}	1 st	Primary	1	Základní vzdělávání 1. stupeň základní školy / (BASIC SCHOOL (primary))	1 st	Primary	1 ^{IV}	Põhikool	I aste	1.	Általános iskola (Primary school)	Ált. isk. (Pr. sch.)	Ált. isk. (Primary sch.)	1 ^V	Pirmā posma pamatizglītība (First stage basic education)	
			2							2 nd				2		
			3							3 rd				3		
			4							4 th				4		
			5							5 th				5		
			6							6 th				6		
	7	2 nd	Secondary	7	Základní vzdělávání 2. stupeň základní školy / BASIC SCHOOL (lower secondary)	1 st	Lower Secondary (Gymnasium)	9	Põhikool	II aste	8. Certific.	Középskola (Sec. sch.)	Középskola (Secondary school)	Középskola (Secondary school)	8	Pamatizglītība (Compulsory basic education)
				2							2 nd				2	
				3							3 rd				3	
				4							4 th				4	
				5							5 th				5	
				6							6 th				6	
10	5 th	Secondary	1	Střední vzdělávání / UPPER-SECONDARY	1 st	Upper Secondary	10	Gimnaasium	III aste	10. (I.)	Középskola (Sec. sch.)	Középskola (Secondary school)	Középskola (Secondary school)	9	Otrā posma pamatizglītība (Second stage basic education)	
			2							2 nd				2		
			3							3 rd				3		
			4							4 th				4		
11	6 th	Secondary	5		2 nd	(Lyseum or Technical School)	11	Gimnaasium		11. (III.)					Gimnāzija (Gymnasium)	
			6							6 th						6
12	7 th	Secondary	7		3 rd		12	Gimnaasium		12. (IV.) Certific.				Vidusskola (Secondary education)		
			8							8 th						8

European School		National schools												
		Lithuania			Malta		Poland		Slovak Republic		Slovenia			
1 ^{VI}	1 st	Primary	1 ^{st VI}	Pradinė mokykla (primary)	Yr 2	PRIMARY	1	Szkola podstawowa (PRIMARY)	1	Primary 1st degree	1	9-letna osnovna šola (Primary)		
			2								2 nd		2	
			3								3 rd		3	
			4								4 th		4	
			5								5 th		5	
			6								6 th		6	
	7	2 nd	Secondary	7 th	Pagrindinė mokykla (Lower secondary)	Form I	LOWER SECONDARY	1	Gimnazjum (LOWER SECONDARY)	7	Primary 2nd degree Secondary	7	Gimnazija	
				8								8 th		8
				9								9 th		9
				10								10 th		10
				11								11 th		11
				12								12 th		12
11	6 th	Secondary	1 st	Vidurinė mokykla (Upper secondary)	1 st Yr	GENERAL UPPER SECONDARY	2	Liceum (UPPER SECONDARY)	2		2	Splošna Klasična Umetniška Ekonomsk a Tehniška		
			2 nd								2 nd Yr		3	
			3 rd											
			4 th											
12	7 th	Secondary	4 th							4				
			5 th											

TABLEAU D'EQUIVALENCES DES NIVEAUX D'ETUDES

European School		National schools									
		Romania				Bulgaria		Croatia			
1 ^{VIII}	1st	Primary	1st	Compulsory education (învățământ obligatoriu)	Primary education	Primary school (Învățământ primar)		1st	Primary	1st ^X	Osnovna škola (Primary education)
2	2nd		2nd					2nd			
3	3rd		3rd					3rd			
4	4th		4th					4th			
5	5th		5th					5th			
6	1st	Secondary	6th	Lower secondary Education (Învățământ secundar inferior)	Gymnasium (Gimnaziu)		5th	Lower secondary	6th		
7	2nd		7th				6th		7th		
8	3rd		8th				7th		8th		
9	4th		9th				8th		9th		
10	5th		10th		High school -lower cycle- (liceu – ciclul inferior)	Vocational – Arts and Trades School (învățământ profesional - Școala de arte și meserii)	9th	Upper -secondary	1st	Gimnazija -opća, jezična, klasična, prirodoslovno- matematička, prirodoslovna (Secondary education)	
11	6th		11th						High school -upper cycle- (liceu – ciclul superior) ^{ix}		Vocational – education Completion year (învățământ profesional - An de completare)
12	7th		12th		Technical education - High school -upper cycle- (liceu – ciclul superior)	11th	3rd				
			13th					12th	4th		